



Vol annulé à mon insu par la compagnie AIR FRANCE

Par depitee

Sans avoir rien demandé ni même être informée, mon vol de retour Lima-Paris prévu le 18 Mai 2023 a été annulé. Je l'ai appris à l'aéroport, au moment de vouloir embarquer. La seule solution pour rentrer chez moi ce jour-là fut d'acheter un nouveau billet. J'ai contacté la compagnie aérienne dès mon arrivée et leur réponse fut que ce billet avait été remboursé à ma demande, ce que je déclare formellement ne pas avoir fait. Comme le dossier avait été classé sans explication ni solution, j'ai écrit au Médiateur Tourisme et Voyage (MTV) sans jamais avoir eu de retour. J'ai fini par m'adresser au Conciliateur de Justice début 2024. Au lieu de se présenter, AF a envoyé un courrier où pour la première fois en 10 mois je pu avoir accès à mon dossier. J'ai constaté des incohérences et des imprécisions que j'ai pointé dans un courrier de retour à AF, indiquant que cela me confortait dans l'idée d'avoir été victime d'un dysfonctionnement de leur part. Soit ils me proposaient une solution correcte, soit je faisais appel au juge. AF n'a pas répondu. Je souhaiterais donc avoir l'avis/conseil d'un expert sur la solidité de ma demande et le recours au Juge. MERCI

Par yapasdequoi

Bonjour,
Seul un avocat peut vous répondre à la lecture des documents dont vous disposez.

Par yapasdequoi

Avant d'engager une procédure, vérifiez quand même le risque de dépenser plus que le gain espéré.
Votre billet a été remboursé ou pas ?